



Déclaration Liminaire CAPL des ATMD du 19 septembre 2019.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Nous voici réunis pour cette CAPL du 19 septembre 2019.

La CGT demande, à nouveau, une meilleure identification des postes dès l'ouverture aux concours, au niveau départemental pour les inscriptions. Passer un concours sans savoir où nous allons atterrir ne devrait pas être. En localisant les postes, les agents auront la possibilité de choisir. Dans le cas contraire, comme on le voit assez souvent, ils refuseront les postes. Ses postes non honorés se verront ensuite attribué à des contractuels alors que le recrutement d'agents sous statut doit être prioritaire.

La CGT condamne fermement la perte des prérogatives des CAP et notamment celle de l'avancement.

Nous demandons encore une fois la prise en charges financièrement en matière de frais de déplacement par l'Administration des suppléants des représentants du personnel lorsque ces suppléants viennent siéger y compris lorsque les titulaires sont présents.

La surpopulation dans le grade intermédiaire de Principal 2 est accentué par des taux d'avancement trop bas. Nous revendiquons une augmentation immédiate et significative de ce taux afin de désengorger le nombre d'ATPMD2. Et ce ne sont pas les taux pro-pro publiés cet été pour les trois années qui viennent que cela réglera le problème. Quelle avancée que de passer de 5 à 6% en trois exercices d'avancements.

Enfin nous voulions revenir sur la phrase dite lors du CTM du 03 juillet par le DRH-MD concernant le manque de qualité du vivier des ATMD afin de prévoir un plan de requalification de C en B à l'égal des Adjoints Administratifs.

Comment l'Administration peut-elle dénigrer un corps tout entier et ne pas lui reconnaître de qualités professionnelles...

Cette remarque est un déni de toute une population et un manque de respect.

Madame la Présidente, mesdames et messieurs,
Merci de votre attention.

Vos élus en CAPL sont : M. Steve DUCOURTIOUX et M. Julien LÉTORÉ.